

d'immobilisations, des dépassements de coûts, et ainsi de suite. Les Blue Meanies parlent et les gens écoutent. Voilà ce qui nous attend durant les prochains mois, monsieur le Président.

M. Deans: Monsieur le Président, ma question est toute simple et a pour objet de chercher à obtenir une réponse des gens d'en face. Qu'est-ce que je suis maintenant censé dire aux plus de 100,000 chômeurs qui ont épuisé leur droit aux prestations d'assurance-chômage mais qui n'ont pas droit aux prestations de bien-être social parce qu'ils ont un conjoint qui gagne juste assez pour les empêcher d'y être admissibles? Qu'est-ce que je vais dire à ces gens, lundi prochain, qu'il y a au budget pour les aider? Que puis-je leur conseiller de faire pour payer leur hypothèque et pour trouver un emploi dans la région de Hamilton, où il y a 50 p. 100 de chômage dans la construction et 20 p. 100 dans la sidérurgie? Il y a eu six fermetures d'usines depuis 14 mois. La croissance des emplois est négative, c'est-à-dire qu'il se crée moins d'emplois qu'il n'y a de personnes pour les pourvoir. Que puis-je leur dire? Voilà une question que j'ai posée au ministre des Finances (M. Lalonde) et au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts). Même si vraiment leur cœur saigne pour ces gens-là personne ne leur offre la moindre assistance, la moindre aide. Qu'est-ce que je vais leur dire à propos du budget, alors que le gouvernement trouve 190 millions à donner aux sociétés pétrolières? Il n'hésite pas à renoncer à des centaines de millions de recettes fiscales, au profit des REER de ceux qui en ont déjà suffisamment. Il n'hésite pas à réduire la charge fiscale des avocats, des médecins et des comptables. Le budget ne comporte pas un seul élément qui réponde à leur besoins immédiats.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Comme par hasard, cette question tombe juste à la fin de la période des questions.

M. Deans: Je la poserai à nouveau demain.

Le président suppléant (M. Guilbault): Ce n'est pas la faute du député. S'il y a consentement unanime, le secrétaire parlementaire pourra y répondre.

Des voix: D'accord.

M. Evans: Monsieur le Président, le député pourra leur dire que l'année prochaine, l'État fédéral va dépenser 3.5 milliards en projets spéciaux d'investissements de relance. Le ministre des Transports (M. Axworthy) a mis en route le plus important programme de reconstruction du réseau de transport de l'Ouest jamais connu au pays. Cela va augmenter la demande d'acier, de rails et de matériel qui s'achètent au centre du pays et qui se fabriquent à Hamilton. En outre, le gouvernement a prévu un programme d'incitations pour la participation des employés aux bénéficiaires et à la création d'emplois dans les petites entreprises. Tous les programmes de création d'emplois que le gouvernement a lancés ces dernières années sont actuellement en plein essor. Les projets spéciaux de relance vont bon train. Ils vont créer des emplois. Il y a de l'espoir pour ces gens, avec qui nous compatissons tous. Il y a de l'espoir. Le gouvernement adopte des mesures qui vont faire vraiment le maximum qui puisse se faire dans la situation actuelle du pays.

M. Mayer: Monsieur le Président, j'ai quelques minutes. Je vais faire quelques observations et dire qu'il est 6 heures, si on me le permet. Le député parle des initiatives fantastiques du ministre des Transports. Il faudrait qu'on prenne le ministre des Transports, qu'on l'enferme dans un wagon de queue et

L'ajournement

qu'on l'envoie se balader dans les Prairies au bout d'un train. Cela lui apprendrait peut-être à connaître un peu les chemins de fer. Si je dis cela, c'est qu'il siégeait au comité du Cabinet qui a permis le démantèlement de VIA Rail. A l'époque, ils ont dit qu'ils allaient économiser 100 millions. Les gouvernements font de pieuses déclarations, dignes d'Alice au pays des merveilles. Je n'ai jamais entendu pareilles sottises de ma vie. En 1981-1982, VIA Rail coûtait 540 millions. Le ministre des Transports a dit qu'il allait économiser 100 millions. Donc le déficit de VIA aurait dû diminuer. Cette année, ce service nous coûte 825 millions de dollars. Il a réduit les principales sources de revenus et conservé la même structure des coûts. Voilà la merveilleuse initiative que l'on prend sous l'égide du ministre des Transports. Ce sont tous des fous à lier. Je ne peux même plus parler, tellement cela me vexé. Le 1^{er} février 1983, ils ont soutenu que ce projet ferroviaire créerait quelque 375,000 emplois dans l'Ouest. C'est ce que nous avait promis l'ancien ministre des Transports.

• (1800)

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre!

M. Mayer: Puis-je dire qu'il est 18 heures, monsieur le Président, puisqu'il est effectivement 18 heures?

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LE LOGEMENT—LE PROGRAMME D'AIDE À LA REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS—ON DEMANDE L'EXPANSION DU PROGRAMME. B) LA RÉPARTITION DES FONDS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, le 10 février dernier, j'ai posé une question au ministre des Travaux publics (M. LeBlanc) au sujet du Programme d'aide à la remise en état des logements, le PAREL. J'en avais alors profité pour faire valoir que le programme était excellent, certes, mais qu'il était limité à des zones et des quartiers désignés, ce qui signifiait que beaucoup de Canadiens n'étaient pas en mesure de s'en prévaloir.

Qu'on me permette de rappeler brièvement certaines des qualités du PAREL. Tout d'abord, il répond à un besoin très concret au chapitre de la remise en état de certains logements. Il permet à bien des gens, dont un bon nombre ont des revenus fixes, de rénover leur maison, qu'il s'agisse de leur résidence particulière ou d'appartements locatifs.

En deuxième lieu, il a des répercussions immédiates et directes sur la situation de l'emploi. En effet, le PAREL nécessite d'importantes ressources humaines.

En troisième lieu, les localités visées bénéficient directement de ses retombées. Quand un particulier veut remettre en état sa maison, il doit acheter des matériaux de construction et des fournitures chez les marchands de l'endroit. Le PAREL permet de subventionner les citoyens désireux de rénover leur domicile, et de créer des emplois. Cependant, et je le répète, son principal défaut découle du fait qu'on n'y a jamais affectés des crédits suffisants.